

## La DRFiP 44 hors la loi ?

L'Intersyndicale a déjà eu l'occasion d'interpeller Véronique PY, Directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique sur ses manquements au sujet des nouvelles instances de dialogue social mises en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023:

- ✗ le CSAL (Comité Social d'Administration Local) qui remplace le CTL (Comité Technique Local)
- ✗ la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) qui remplace le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

La directrice reste sourde à la demande des Organisations Syndicales sur la simple application de la nouvelle réglementation. Comme par le passé elle impose un planning prévisionnel à minima, alors qu'il doit être construit avec vos élus en CSAL.

De plus, dans un but évident de piétiner le temps consacré au dialogue social, la DRFiP 44 ne propose que 3 réunions de la FS en 2023 alors que l'instance qui avait à discuter de l'Hygiène, de la Sécurité et des Conditions de Travail était réunie très régulièrement (6 réunions en 2022, 7 en 2021, 11 en 2020).

**Ce n'est pas comme si les conditions de travail n'étaient pas dégradées à la DGFIP !**

L'intersyndicale a déjà réussi à allonger le temps de la première séance de FS qui était initialement prévue sur une demi-journée et qui aura finalement duré sur une journée.

Ce temps passé à batailler pour des sujets clairement définis par décret, mobilise de l'énergie en un moment où vos élus sont déjà sur le terrain pour combattre la réforme injuste et brutale des retraites.

Face à ce déni de dialogue social, l'intersyndicale continue de se mobiliser et a écrit à la direction (voir courrier au verso).

**L'intersyndicale ne lâchera pas et boycotte le CSAL du 4 avril 2023 !**

# Lettre ouverte à Mme Véronique Py

Présidente du Comité Social d'Administration Local (CSAL) et de sa Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) de la DRFiP 44.

## Demandant convocation d'un CSAL

### Vous êtes hors la loi ?

Le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 régissant les Comités Sociaux d'Administration précise, en son article 47, que vous devez, avec les représentantes et représentants du personnel définir la programmation annuelle des travaux de l'instance.

Vous refusez d'aborder ce point malgré nos nombreuses demandes, ce qui entrave le fonctionnement du dialogue social, prive les actrices et acteurs de la prévention de pouvoir s'organiser pour participer à ces réunions et les agentes et agents de leur droit d'expression.

Les nouveaux sujets obligatoires tels que, l'égalité professionnelle femmes/hommes, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de mobilité, d'avancement et de promotions (ex-compétences des CAP locales), ainsi que l'accès à la Base de Données Sociales (BDS) pour l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU) doivent être débattus en CSAL, en application des obligations légales qui vous incombent !

**Aujourd'hui comme hier, vous rejetez toute forme de dialogue social en contraignant les temps d'échanges et d'écoute.**

Par ce courrier, les élu.es au Comité Social d'Administration Local (CSAL) de la DRFiP 44, conformément à l'article 87 du même décret, demandent une convocation immédiate d'un CSAL sur la programmation annuelle des travaux et une réunion du CSAL sur la création du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) et ses conséquences sur l'organisation du travail, sur les autres services et sur les conditions de travail des agentes et des agents.

#### Les élu.es titulaires du CSAL de la DRFiP 44 :

##### **SOLIDAIRES Finances Publiques 44**

Laurence Dosset

Frédéric Barrois

Katell Queffelec

Yannick Sangarin

##### **CGT Finances Publiques 44**

Pierre-Yves Grellier

Eléonore Amisse

##### **FO DGFIP 44**

Chrystelle Tonnelier

Agnès Guibert

##### **CFDT Finances Publiques 44**

Janick De Gracia

Nantes, le 4 avril 2023